

voyez déjà que même au point de vue financier, ce que cela pourrait vouloir dire.

Alors, de toute manière, ce programme est complet et les griefs qui ont été exprimés ici, à la Chambre, ne sont pas fondés, au moins à ce niveau-là.

Maintenant, j'ai entendu hier, monsieur l'Orateur, du côté de l'opposition, les choses les plus contradictoires. D'abord, il y a l'honorable député de Carleton (M. Bell), et avec raison, qui a insisté pour que ces conseils soient vraiment enracinés dans la population et que le ministère ne soit pas simplement une bureaucratie, mais que le peuple soit intégré dans l'administration du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je suis d'accord avec lui mais, d'un autre côté, un de ses collègues dit: «Mais on enlève les responsabilités au ministre, il veut se décharger de ses responsabilités et les rejeter sur des corps intermédiaires ou sur des corps qu'il crée». Or, je voudrais savoir quelle est vraiment la politique de l'opposition dans ce domaine-là.

Il est sûr, comme le disait l'honorable député d'Halifax (M. McCleave), qu'un grand nombre de personnes seront appelées à siéger à ces comités-là. Pour répondre au désir de l'honorable député de Carleton, si nous voulons vraiment que le peuple y soit, il faut aller le chercher là où il est, dans les localités, dans les petites villes, dans les différentes régions, et nos comités consultatifs sont constitués de telle manière que tous ces gens-là puissent être représentés.

Alors, je suggérerais à l'honorable député de Carleton et à l'honorable député d'Halifax, peut-être, de se rencontrer, d'essayer de déterminer exactement quels sont les objectifs qu'ils poursuivent et voir s'ils ont quelque chose en commun dans le domaine de la politique de la main-d'œuvre.

Quand j'ai dit que c'était un bill assez simple, je ne voulais pas insinuer qu'il n'était pas important. Au contraire, il est important. Il est important, seulement, substantiellement, c'est-à-dire qu'au point de vue de la philosophie du bill, il n'apporte rien de nouveau. Et, non seulement il n'apporte rien de nouveau, mais au point de vue du nombre, si cela peut consoler l'honorable député d'Halifax, je ne crois pas qu'il y ait tellement plus de gens dans nos comités consultatifs qu'il y en avait sous les anciennes lois et même sous le gouvernement qui nous a précédés.

Quand nous considérons le nombre de personnes qui faisaient partie du comité consultatif du Service national de placement, des bureaux régionaux, des bureaux locaux, du conseil consultatif de la formation professionnelle, du conseil consultatif concernant les personnes invalides, si vous additionnez tout cela, je ne crois pas que nous ajoutions beaucoup de personnes à ce qui existait déjà. La

seule chose que nous faisons, nous intégrons tous ces comités afin qu'ils puissent travailler ensemble.

Monsieur l'Orateur, ces problèmes de main-d'œuvre ne peuvent pas être divisés par des cloisons étanches. Il y a le problème de l'emploi, le problème de l'entraînement, le problème du placement, le problème des personnes arriérées ou des personnes invalides; il y a aussi le problème de l'immigration et celui de l'adaptation des immigrants au pays. Tout cela forme un tout, et nous avons pu constituer des comités consultatifs qui sont unifiés, à un moment donné, pour traiter du problème de la main-d'œuvre d'une façon globale et non pas d'une façon séparée. Je crois que cela constitue une amélioration.

Dans la constitution de ces comités, nous avons consulté—et cela n'est pas un principe nouveau—les corps représentatifs.

L'honorable député d'Halifax semble avoir découvert un problème relativement à la difficulté de choisir entre un membre de la Confédération des syndicats nationaux et un représentant du Congrès du travail du Canada, et il se demande comment nous allons procéder. Cela se fait depuis 25 ans ici, à Ottawa, sous tous les gouvernements, et lorsqu'on veut avoir quelqu'un de la CSN, on le prend à la CSN; si l'on veut, en même temps, avoir quelqu'un du CTC, on demande au CTC de nommer un représentant. Par ailleurs, si l'on veut avoir quelqu'un de l'Association des manufacturiers canadiens, on s'adresse aux dirigeants des manufacturiers canadiens. Au fait, si s'est le seul problème que le ministère a à régler cette année, je vous assure que nous allons le régler rapidement. L'honorable député n'a pas besoin de s'inquiéter; les précédents sont là, les chemins sont déjà faits, et je n'ai même pas besoin de faire d'efforts d'imagination pour lui donner cette assurance.

● (4.00 p.m.)

Maintenant, l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis) a signalé un problème important, qui nous a aussi préoccupés énormément. Seulement, je crois qu'à ce moment-ci, le problème est réglé et que les renseignements qu'elle a obtenus lui ont sans doute été donnés antérieurement au 18 juillet dernier; enfin, c'est une hypothèse que je fais, car si elle a obtenu ces renseignements postérieurement au 18 juillet, cela veut dire que les personnes qui lui ont communiqué ces renseignements n'étaient pas au fait des ententes qui avaient été conclues avec les gouvernements provinciaux.

Or, disons qu'à cette date du 18 juillet, nous nous sommes entendus avec les provinces, de manière qu'elles nous disent quels cours elles allaient offrir aux travailleurs. Il y a une liste des ententes et, de notre côté, nous nous